

N° 10

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Ottawa,
au ministre des Etats-Unis au Canada, Ottawa.*

OTTAWA, 5 mars 1941.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet de certaines questions qui se sont présentées au cours des négociations relatives à la canalisation du Saint-Laurent, et que nous avons discutées récemment.

2. Comme vous le savez, mes collègues et moi avons longuement examiné les problèmes soulevés par le projet de canalisation du Saint-Laurent. Nous avons suivi les progrès accomplis dans la préparation des plans techniques pour la section internationale et dans la rédaction de l'accord général. Il existe, toutefois, une considération de caractère fondamental, sur laquelle nous désirons attirer votre attention.

3. L'intensité croissante des opérations de guerre et la crainte d'avoir à faire face à des périls encore plus graves dans un avenir très rapproché exigent l'examen le plus attentif de tout projet de dépense, au point de vue des besoins publics et à la lumière des besoins de guerre.

4. Dans les circonstances actuelles, le Gouvernement canadien désire savoir si le Gouvernement des Etats-Unis est d'avis, en tenant compte de la situation du Canada, et aussi, naturellement, de la situation des Etats-Unis, qu'il conviendrait d'exécuter actuellement le projet décrit dans les propositions du Département d'Etat de 1936 et 1938, et resté à l'étude depuis ce temps.

5. Nous connaissons naturellement fort bien le désir du Gouvernement des Etats-Unis de conclure un traité ou accord relatif à la canalisation du Saint-Laurent le plus tôt possible; et dans les négociations, conduites d'une manière plus ou moins continue depuis quelque temps, nous avons été guidés, pour notre part, par le désir d'arriver, le plus tôt possible, à des conditions d'accord avantageuses aux deux parties. Nous sommes aussi au courant des déclarations faites de temps à autre par le Président sur l'importance additionnelle apportée par la guerre au développement de la navigation et de la production d'énergie électrique dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Nous apprécions aussi comme il convient l'accord récemment conclu entre nos Gouvernements respectifs, et par lequel la province d'Ontario a obtenu le droit d'usage immédiat d'une quantité supplémentaire d'énergie à Niagara, et de dérivation des eaux des rivières Ogoki et Long Lac, en considération de quoi les ingénieurs des Etats-Unis ont été autorisés à faire une